



# Charte

## Le rôle et les engagements de l'école

### Lire et faire lire

45, avenue Argyle, Saint-Lambert (Québec) J4P 2H2

Tél. : (450) 466-5705 ou 1 (888) 466-5705

Télécopieur : (450) 466-8612

[www.lireetfairelire.qc.ca](http://www.lireetfairelire.qc.ca) - Courriel : [info@lireetfairelire.qc.ca](mailto:info@lireetfairelire.qc.ca)

Une charte a été définie dans le cadre du programme Lire et faire lire. Elle précise les rôles et les engagements de chaque participant.

## La charte de l'école

### Statut de l'école

- Le programme *Lire et faire lire* s'adresse à tous les enfants de quatre à huit ans, des classes maternelles et du premier cycle des écoles primaires du Québec.

### Durée et fréquence de l'activité

- L'association Lire et faire lire suggère que l'activité se déroule durant deux semestres de huit semaines; soit un semestre à l'automne et un semestre qui suit la période des fêtes. Toutefois, c'est à l'association locale conjointement avec l'école de déterminer la ou les périodes qui conviennent le mieux à tous pour offrir le programme.
- La fréquence de l'activité est d'un minimum d'une fois par semaine. En collaboration avec l'association locale et selon la disponibilité des bénévoles, l'école pourrait choisir d'offrir l'activité plus d'une fois par semaine.
- En cas de difficultés non résolues et après avoir communiqué avec la coordination locale, l'école peut suspendre le programme au cours de l'année.
- L'école choisit le contexte dans lequel l'activité aura lieu (période du dîner, dans le cadre des activités offertes par le service de garde de l'école, durant les heures de classe, durant une période de bibliothèque, etc.). Ce choix revient à l'école.

### Rôle de l'école

- C'est l'école qui décide de sa participation au programme *Lire et faire lire*.
- Elle s'engage à assurer les conditions de l'accueil matériel des intervenants en offrant un lieu adéquat (calme et accueillant) pour le déroulement de l'activité, en privilégiant la bibliothèque scolaire.
- L'école constitue des groupes de 2 à 5 enfants qui seront assignés à chaque bénévole. *Lire et faire lire* attire l'attention des enseignants sur le fait que le programme a pour but de développer le plaisir de la lecture et le lien intergénérationnel. Il convient donc d'éviter de constituer des groupes composés uniquement d'enfants rencontrant des difficultés.
- L'école s'assure que les groupes sont constitués d'au moins deux enfants, car le bénévole ne doit jamais rester seul en présence d'un seul enfant.
- *Lire et faire lire* suggère aux écoles d'intégrer à cette activité une visite à la bibliothèque publique avec des groupes d'enfants accompagnés des bénévoles et de professeurs.
- Le choix des livres revient aux bénévoles. Toutefois, l'école peut refuser certaines lectures, si elle juge qu'elles ne conviennent pas, pour diverses raisons, au groupe d'enfants à qui elles sont destinées. En accord avec le bénévole, elle pourrait participer au choix des livres sans toutefois les imposer.
- L'école s'engage à ne pas confier, dans le cadre de *Lire et Faire lire*, d'autres tâches aux bénévoles que celles énoncées dans l'entente les concernant.

### Relations avec la coordination locale

- La coordination locale demeure à la disposition de l'école pour la renseigner et l'accompagner dans la mise en place du programme et s'engage à l'aider à résoudre les difficultés présentes.
- Si l'école rencontre des difficultés notables non résolues, l'association locale pourra communiquer avec l'association nationale *Lire et faire lire*.
- L'école est invitée à faire part à l'association locale de ses remarques et suggestions susceptibles d'améliorer la qualité des interventions.

**Cette charte constitue les conditions de participation des écoles au programme Lire et faire lire.**